







D 2023-086



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 5 décembre à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 1er décembre 2022.

Présents : Odile CHALAMEL, Pierre-Damien GALENE, Marc FLEURY, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET (<u>ne prend pas part au vote</u>), Céline ROCH EUVRARD, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH.

Absent excusé:/

Absents:/

Assiste à la réunion : Christophe MAREC Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 9	
Nombre de membres présents : 9	
Nombre de suffrage exprimés : 8	
Ne prend pas part au vote : 1	
Votes pour : 8	
Votes contre : 0	
Abstentions: 0	

OBJET: Tarifs 2023-2024 prestations de secours SEM

Par délibération en date 8 décembre 2020, la commune a confié par convention les opérations de secours sur pistes à la SEM des Bauges.

Il est convenu, à l'article 8, que les tarifs indiqués seront révisés d'un commun accord chaque année par une délibération.

La SEM a communiqué à la commune ses tarifs pour la saison 2023-2024, à savoir :

0	Tarif N°1 : Poste de secours sans matériel	10.00€
•	Tarif N° 2 : Poste de secours avec matériel	35.00€
•	Tarif N°3 : Zone 1 (front de neige)	66.00€
•	Tarif N°4 : Zone 2 (zone rapprochée)	265.00€
•	Tarif N°5 : Zone 3 (zone éloignée)	435.00€
•	Tarif N°6 : Zone 4 (hors-piste)	740.00€
•	Tarif N°7 : heure pisteur	60.00€
•	Tarif N°8 : heure Scooter (avec chauffeur)	95.00€
•	Tarif N°9 : heure Dameuse (avec chauffeur)	260.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les tarifs proposés.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus, Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Le Maire, Serge TICHKIEWIT**/**C Le Secrétaire de Séance, Pascal GINOLLIN